

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DE
LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Thème	CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE
Concerne	Création du Projet international de gestion des problèmes d'origine nipponne en guerre (Ping-Pong)
L'Assemblée Générale,	
Rappelant	les différents crimes commis par le Japon durant la seconde guerre mondiale tels que la colonisation, les nombreux génocides, les meurtres de masses, l'unité 731, et plus d'une dizaine d'infractions à la déclaration universelle des droits de l'Homme...
Déplorant	le manque de fermeté des Usa et des puissances alliées envers les japonais durant le procès de Tokyo, l'ignominie la plus représentative étant la préservation de la figure de L'empereur Hirohito dont l'implication dans ce conflit n'est désormais plus à prouver ;
Remarquant	que les pays en dehors de l'Europe ayant été partiellement ou complètement détruits durant cette guerre n'ont jamais reçu de dédommagement ;
Constatant	que la situation économique et politique de ces pays est en partie la résultante de ce manque de réparation ;
Décide	la création d'un tribunal mondial temporaire présidé principalement par la république démocratique populaire de Corée ayant pour but de : <ul style="list-style-type: none">- Juger convenablement les crimes japonais durant la seconde guerre mondiale à titre posthume, en offrant des dédommagement pécuniaires et/ou territoriaux aux les pays victimes de ces crimes contre l'humanité.- Juger et punir les Alliés et particulièrement les USA pour leurs collaborations avec le Japon dans l'optique, très égoïste, de s'assurer de plusieurs pieds à terre asiatique docile et servant les intérêts américains contre l'URSS.

Le texte français fait foi